

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 100'000.00 destiné à la refonte complète du site internet de la Ville et à la création d'une application mobile

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 24 septembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad' hoc chargée d'examiner le préavis n° 16-2025 s'est réunie à Castelmont, le 26 février, de 18h à 20h02, dans la composition suivante :

- Mme Marianne Seppey, LCVL
- M Barthélémy Christian Nama, VER
- M Youri Hanisch, UDC
- M. Vincent Jaccoud, PSIG
- M Alain Lala, PSIG
- Mme Lumia Claramunt, PLR, Présidente
- M Olivier Amblet, VER, Rapporteur

La Municipalité est représentée par Monsieur le Syndic Alain Gilliéron et accompagnée de Monsieur Dorian Clerc et Monsieur Alexandre Marchon.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

La Municipalité rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants à l'aide d'une présentation :

Notre site actuel est à la fin de sa phase d'obsolescence. Il comporte énormément de pages non utilisées. Selon les résultats d'un sondage sur la communication de la ville, une personne sur cinq demandent spontanément un nouveau site. Le site internet est le premier moyen d'information cité par la population.

Malheureusement, il ne correspond pas aux normes actuelles d'accessibilité. De plus, il ne répond plus à l'image de Prilly. Le nouveau site devra être au centre de l'écosystème. Tous les supports devront renvoyer celui-ci afin d'obtenir plus d'information.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 100'000.00 destiné à la refonte complète du site internet de la Ville et à la création d'une application mobile

Quelles seraient les conséquences de ne rien faire ? Il est possible de vivre avec le site actuel, mais il ne répond pas aux demandes de la population. En tant que commune, nous avons un devoir légal d'informer nos administrés. Avec le site actuel, nous limitons cet accès. Sans l'app mobile, nous n'aurons pas les moyens de pousser l'information vers les gens et elle sera dès lors moins accessible.

Les principaux buts du nouveau site sont de faciliter les démarches et la recherche d'information. Attention à bien dissocier deux projets. La vitrine publique de Prilly (le site web) et le guichet virtuel qui sera intégré à ce dernier, mais le guichet virtuel en lui-même ne fait pas partie de ce préavis. La refonte du site constitue le socle des deux projets et valorisera l'image et les valeurs de la ville.

Enfin, il y a des enjeux importants pour la sécurité des données. Ainsi, le site en lui-même ne contiendra pas d'informations utilisateur-ices.

Un des buts mesurables du nouveau site sera de diminuer le taux de rebonds. Aujourd'hui, 60% des gens qui arrivent sur le site repartent presque immédiatement, ce qui veut dire qu'ils ne trouvent pas ce qu'ils sont venus chercher.

Techniquement, la solution sera basée sur une version récente de Typo3. Il est utilisé par de nombreuses communes et le canton. Le nouveau site sera aux normes pour la protection des données. Le site sera sécurisé et respectera également la norme eCH-0059 (Accessibility Standard V3.0).

Des questions sont posées concernant la sécurité :

Q : Que signifie un site sécurisé ?

R : Nous utiliserons un certificat de haut niveau. Il s'agit de mesures simples mais efficaces. Le seul risque qui resterait sera l'indisponibilité, par exemple par suite d'une attaque DDoS (beaucoup d'accès simultanés destinés à bloquer l'accès au site). L'hébergement choisi sera également protégé de ce genre d'attaque.

Q : Y'aura-t-il des données utilisateurs ?

R : Pas de données utilisateur-ices. Les données personnelles transiteront toutes par le guichet virtuel. Dans cet autre projet, chaque citoyen a son propre compte.

À noter que ce projet de guichet virtuel est strictement en dehors de ce préavis.

Tous les services communaux ont été intégrés au projet dès le départ.

Q : Quid des accès pour gérer le site ?

R : Cela utilisera le gestionnaire d'accès de Typo3. Il est prévu qu'il y'aura un MFA (authentification multi-facteur), trois niveaux de comptes (lecture, écriture et admin). De plus, les accès privilégiés aux ressources seront restreints par service.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 100'000.00 destiné à la refonte complète du site internet de la Ville et à la création d'une application mobile

La présentation reprend. Pour l'app mobile, nous nous sommes inspirés des apps mobiles de communes de taille similaire ou un peu plus grande. Il est important de pouvoir pousser l'information, comme l'annonce de travaux, un agenda des événements, une redirection vers le guichet virtuel. Tous les flux de communication sont poussés par flux RSS sur les applications mobiles.

Aperçu du planning :

1. Création d'un comité de pilotage en décembre 2025.
2. Lancement du projet en janvier 2026.
3. Développement du site et de l'app mobile via un prestataire externe.
4. La publication du contenu en mai 2026.
5. Lancement public en septembre 2026.
6. La fin de l'année sera consacrée à quelques ajustement de jeunesse.

Les critères de choix sont listés dans le préavis. Les frais mensuels sont évalués à max CHF 500.-/mois, y compris l'hébergement du moteur de recherche et de l'application.

L'hébergeur reste le même qu'aujourd'hui (Infomaniak). Cela inclus le certificat, l'hébergement, le moteur de recherche et la plateforme mobile. Tous les frais ont été négociés avec le prestataire.

Le moteur de recherche est en test pour une année. À la fin de cette année, nous pourrions choisir entre différentes options en fonction de nos retours.

À la suite de cette présentation, les questions suivantes sont posées :

Questions générales

Q : Pourquoi est-ce que les visiteurs quittent le site ?

R : Une petite partie des gens cherchent des informations qui ne sont pas sur le site. Une autre partie entre des mots-clés qui sont sur le site mais tombent sur la mauvaise page, ou alors les informations ne sont pas celles attendues.

Q : Est-ce qu'on pourrait partager des informations communes entre les communes, par exemple pour les travaux ?

R : Un projet de ce genre est en cours pour des cartes indiquant les travaux. D'autres informations sont déjà partagées entre les communes mais au coup par coup (spectacles, etc.)

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 100'000.00 destiné à la refonte complète du site internet de la Ville et à la création d'une application mobile

Q : Aurions-nous pu choisir une offre moins personnalisée ?

R : Nous avons étudié des solutions complètement pré-packagées, mais elles ne convenaient vraiment pas à ce dont nous avons besoin pour Prilly.

Q : Il n'y aucune trace de traitement du postulat sur la création d'une boîte à idées numérique qui avait été résolu au Conseil Communal par le préavis sur la communication. Est-ce que cela a été considéré ?

R : Cela n'a pas été considéré dans ce préavis, c'est une erreur et cela peut être traité séparément.

Q : Est-ce que les archives du Conseil communal seront toujours présentes ?

R : Les anciennes séances, préavis, etc., présents depuis 2016 seront conservés et aussi recherchables dans la nouvelle version. Il n'y aura pas d'intégration avec la GED.

Q : Est-ce que les accès de Monsieur Turrian, Secrétaire du Conseil Communal seront préservés ?

R : Oui.

Q : Est-ce qu'il sera possible d'améliorer la partie Conseil Communal par rapport à la version actuelle ? Il serait bien d'effectuer un workshop avec quelques membres du Conseil ou au moins avec le Secrétaire du Conseil Communal.

R : Oui. Dans la discussion qui suit, il apparaît qu'il serait bien que Monsieur Turrian puisse prendre part à certains ateliers pour donner son avis sur les besoins du nouveau site relatif au CC.

Q : Est-ce que le service administratif de la commune possède des compétences Typo3 ?

R : Trois personnes ont des connaissances moyennes à avancées en Typo3.

Q : Avec cette nouvelle plateforme, y aura-t-il besoin de nouveaux EPT ?

R : Normalement aucune charge EPT supplémentaire ne sera nécessaire. Une fois mis en ligne, il n'y aura pas plus de charge de travail qu'avec le site actuel.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 100'000.00 destiné à la refonte complète du site internet de la Ville et à la création d'une application mobile

Question relative au préavis

Chapitre 2.2

Q : Qui va s'occuper du tri des pages ?

R : C'est en cours, tous les services vont faire leur part.

Chapitre 3

Q : Est-ce que l'application sera une « progressive Web App » ?

R : Non, il s'agit d'une application native construite sur la plateforme « GoodBarber », utilisée par exemple par la ville d'Yverdon.

Q : Pourquoi pas les réseaux sociaux pour pousser les informations ?

R : D'un point de vue institutionnel et image de marque, il est plus professionnel d'avoir sa propre application. Nous souhaitons avoir un canal de communication officiel en dehors des réseaux sociaux. Nous ne souhaitons par exemple pas pousser la population prillérane à s'inscrire à des réseaux sociaux pour obtenir des informations.

Q : Comment ferons-nous pour promouvoir l'application ?

R : L'application pourrait faire l'objet d'un tout-ménage. Nous imaginons que la population 25-60 ans sera assez preneuse naturellement. Il faudra prêter une attention plus particulière aux plus jeunes pour les informer et penser à expliquer clairement comment utiliser l'application aux plus âgés qui pourraient rencontrer des difficultés.

Q : Est-ce que le tout-ménage est inclus dans les divers et imprévus ?

R : Non, ce poste est pour éventuellement adapter l'offre par suite des workshops qui permettront d'aller dans les détails du fonctionnement.

Chapitre 3.4

Q : Prévoyez-vous un sondage pour mesurer le succès ?

R : Nous espérons avoir de bon retour via Google Analytics, mais nous nous réservons le droit de faire un sondage pour compléter.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 100'000.00 destiné à la refonte complète du site internet de la Ville et à la création d'une application mobile

Chapitre 5

Q : Est-ce que le site respectera un label numérique responsable, comme isit-ch.org ?

R : Nous étudions le label Green-IT plus généralement en 2026. Mais un label précis n'est pas considéré dans le cadre de ce projet.

Chapitre 7.2

Q : Qu'est-ce qui a conduit à faire un préavis plutôt que de mettre une ligne dans le budget ?

R : Nous pensons que ce sujet est important pour la population et donc le Conseil Communal. Il nous semble important d'avoir l'occasion de le traiter en commission.

Q : Comment vous êtes-vous arrêtés sur ce choix ?

R : Un site 100% custom aurait probablement coûté le double. De plus, nous avons choisi un prestataire qui a déjà travaillé pour une cinquantaine de communes, incluant Yverdon et Montreux.

Q : Par rapport au budget des mises à jour, est-ce qu'il ne faudra vraiment pas de budget supplémentaire ?

R : Il faudra bien sûr faire des mises à jour, mais rien d'hors-normes.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 100'000.00 destiné à la refonte complète du site internet de la Ville et à la création d'une application mobile

3. Délibérations et amendements

Les commissaires remercient la Municipalité pour le contenu et les réponses apportées en commission et de la qualité du préavis.

Tous les commissaires s'accordent sur la nécessité d'agir concernant le site internet actuel, et plusieurs d'entre eux estiment qu'il est indéniable qu'il faut le refaire.

Des commissaires s'étonnent du montant très bas de la réalisation d'un tel site. On se demande s'ils reviendront plus tard avec une demande de budget supplémentaire. Des commissaires se disent plutôt sceptiques au départ mais rassurés des réponses apportées. Notamment, par une bonne optimisation des ressources avec un prestataire connu et la réutilisation de modules existants. Il est salué de réutiliser des modules plutôt que de partir de rien.

Des commissaires sont rassurés d'avoir la confirmation que nos archives du Conseil Communal ne seront pas supprimées.

Un.e commissaire se demande si tout a été pris en compte pour répondre aux besoins de la population.

Plusieurs commissaires se demandaient si l'application était nécessaire, et partagent l'avis qu'elle semble bienvenue à la suite de la présentation de la Municipalité.

Un commissaire se demande pourquoi une application est nécessaire, mais admet que maintenant tout le monde est sur un smartphone et comprend donc l'utilité. De plus, le montant pour la produire semble raisonnable.

Un.e commissaire souligne que très peu de gens ont répondu au sondage (2.8%). Est-il bien représentatif ?

Un.e commissaire appuie le fait qu'Alexandre Turrian participe à un workshop. Un.e commissaire regrette que le postulat sur la boîte à idées n'ait pas été considéré. Il est décidé de formuler les deux vœux suivants :

- Que la Municipalité explique comment elle va prendre en considération le postulat pour la création d'une boîte à idées numérique,
- Monsieur Turrian, secrétaire du Conseil Communal devrait être inclus dans les ateliers concernant la structure et les fonctionnalités du site concernant la partie du Conseil communal.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à 7 voix pour qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 20h02.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 100'000.00 destiné à la refonte complète du site internet de la Ville et à la création d'une application mobile

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 16-2025,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 100'000.-- TTC destiné à la refonte complète du site internet de la Ville et à la création d'une application mobile ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, les charges d'amortissement, d'intérêts et d'entretien seront de l'ordre de CHF 27'500.-- pour l'exercice 2027 avant de décroître.

Au nom de la commission :

Lumia Claramunt, Présidente Olivier AMBLET, Rapporteur